

## CALENDRIER 2026 CHALLENGE DECOUX

Date	Lieu	Organisateur
08/03	VOUZAILLES	AC Neuville
29/03	ST MAURICE LA CLOUERE	CDLC Gençay
12/04	NIEUIL L'ESPOIR	Vienne Biathlon
19/04	THURAGEAU	AC Neuville
27/04	VOUILLE	CSC Vouillé
08/05	MONTMORILLON	VC Montmorillon
17/05	CHAUVIGNY	USC Chauvigny
31/05	GENCAY-MAGNE	CDLC Gençay
07/06	QUEAUX	JPC Lussac
28/06	MONTMORILLON	VC Montmorillon
04/07	CHASSENEUIL DU POITOU	UV Poitiers
14/07	VALENCE EN POITOU	UVC Couhé
26/07	L'ESPINASSE	USC Chauvigny
30/08	THOLLET	VC Montmorillon

Place	Points catégories 1, 2, 3, GS
1	25
2	18
3	13
4	8
5	4

Les résultats seront remis à Jean-Claude BOUDRUCHE, responsable du challenge DECOUX le lendemain de l'épreuve à l'adresse suivante  
3, avenue des 4 Vents  
86180 BUXEROLLES  
[jean-claude.boudruche@orange.fr](mailto:jean-claude.boudruche@orange.fr)



### REGLEMENT DU CHALLENGE DECOUX 2026

- Le challenge est ouvert aux coureurs de la Vienne
- Lorsqu'un coureur hors département ou d'une autre fédération se classe dans l'épreuve du challenge, les points correspondant à son classement ne sont pas attribués. Néanmoins il faut l'inscrire dans le classement et mentionner son appartenance à un département extérieur ou sa fédération sur l'imprimé des résultats.
- tout coureur qui descend de catégorie au 1<sup>er</sup> juin ne marquera pas de point au challenge jusqu'à la fin de saison sauf remontée dans sa catégorie initiale.
- Le challenge est ouvert aux catégories masculines 1, 2, 3, GSA et B. Il sera établi un classement par catégorie de valeur.
  
- Des points seront attribués aux cinq premiers de chaque course dans l'ordre suivant 25 points pour le premier puis 18, 13, 8, 4 pour les places suivantes.
- **récompenses : 5 participations obligatoires pour être récompensé.**
- il sera établi un classement club par addition de points.
- En cas de montée en catégorie supérieure après la dernière épreuve du challenge le coureur garde le bénéfice de son classement.
- Lors de la montée de catégorie les points sont diminués de 50%  
Le coureur GSB qui montera en GSA garde ses points mais ne marquera plus de point sauf s'il monte en 3.
- Le port du maillot de leader est obligatoire pour les premiers de chaque catégorie sous peine de sanctions sportives.
- Les imprimés réglementaires pour les résultats seront remis aux organisateurs des épreuves du challenge DECOUX en début de saison ou disponible sur le site UFOLEP « [www.cd.ufolep.org.vienne](http://www.cd.ufolep.org.vienne) » dans la rubrique téléchargement de l'activité cycloport.